

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Janvier 2021

06X21

DEMANDE DE SUBVENTION ACHAT DE GILETS PARE-BALLES - POLICE MUNICIPALE (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION - FIPDR)

Le Maire informe que l'État a lancé l'appel à projets du FIPDR pour l'année 2021. Certaines actions sont éligibles à l'obtention de ces crédits dont l'achat de gilets pare balles pour les polices municipales .

Ce dispositif de soutien FIPDR vise à améliorer les conditions de travail et de protection des polices municipales par le financement des acquisitions de matériel de protection.

Une subvention au taux unique de 50% du coût unitaire **qui ne pourra dépasser 250€ par gilet pare-balles** pourra être versée.

La commune des Pennes Mirabeau souhaite doter les agents de la police municipale nouvellement recrutés de ce type de protection, en faisant l'acquisition de 5 gilets pare-balles.

Le coût estimé des achats est évalué à **2464 € HT soit** réparti comme suit :

COÛT	SUBVENTION
Coût de l'opération : 2464 € HT	- FIPDR : 1250 €
Total : 2464 € HT	Total : 1250 €

Compte tenu de l'intérêt de la démarche , il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'État en vue d'obtenir cette subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le principe de demande de subvention d'un montant de 1250 € auprès de la déléguée aux solidarités, prévention et sécurité, lutte contre les discriminations

- AUTORISE le Maire ou son représentant légal à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Janvier 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI